

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 25 AOUT 2014**

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LUNDI 25 AOUT A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	<b>M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme POSTRZECH, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.</b>
<b><u>Absents</u></b>	<b>M. LEFEUVRE</b>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<b>M. LENFANT</b>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2014  
Désignation du secrétaire de séance

Monsieur DEGOULET demande le report au 22 septembre du point 4 « recrutement d'agents au titre d'une activité accessoire dans le cadre des temps d'activités péri-éducatives » et propose son remplacement par « prévision du budget fonctionnement des TAP ».

**Ordre du jour :**

1. Appel d'offres gestion de l'assainissement collectif.
2. Convention d'utilisation des téléservices du Conseil Général.
3. Délégation du Conseil Municipal à M. le Maire pour donner tout pouvoir pour signer les actes authentiques de vente des terrains du lotissement des Trois-Chênes. Point sur l'évolution du projet éolien
4. Prévision budget de fonctionnement pour les TAP.
5. Travaux de réfection dans les toilettes de la salle des fêtes et rafraîchissement du hall.
6. Entretien du cimetière
7. Pose d'une clôture à l'espace de jeux de la salle des fêtes
8. Projet de pose de vitraux dans l'église Notre-Dame D'Athenay, proposée par l'Association des Amis de l'Eglise d'Athenay.
9. Présentation du flash de septembre et organisation de sa distribution.

**10. Questions diverses**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 7 juillet 2014.

## **1. APPEL D'OFFRES GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **Délibération n° 2508201401**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 15 juillet 2014 concernant le contrat de prestation de services pour l'assainissement collectif. Par délibération du 12 mai 2014, le Conseil municipal a été informé de la prolongation du contrat de prestation de services pour l'assainissement collectif avec Véolia jusqu'en septembre et du lancement d'une nouvelle consultation. Les marchés publics, aux termes de l'article 1<sup>er</sup> du code des marchés publics, sont des contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs définis à l'article 2 et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services ».

Un marché public suppose par conséquent :

- Qu'il ait pour objet la satisfaction d'un besoin du pouvoir adjudicateur,
- Qu'il soit conclu à titre onéreux, c'est-à-dire que par principe il comporte un prix constituant la contrepartie de la prestation fournie par le cocontractant.

La délégation de service public se définit, au regard de l'article L. 1411-1 du CGCT, comme « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ».

Cette disposition pose trois conditions qui permettent d'identifier une délégation de service public :

- Le contrat doit avoir pour objet principal la gestion d'un service public,
- Il doit traduire la volonté de la personne publique de confier à un délégataire l'exploitation effective du service en question,
- La rémunération du délégataire doit être substantiellement liée aux résultats de l'exploitation, ce qui implique que le co-contactant supporte une part significative du risque réel d'exploitation.

La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Les marchés publics permettent la réalisation d'une prestation pour le compte d'une personne publique en contrepartie du paiement d'un prix qui est intégral et immédiat. En revanche, pour une délégation de service public la rémunération est liée aux résultats de l'exploitation du service dont la gestion a été confiée au délégataire, lequel en supporte le risque.

En l'espèce, l'exploitation du service d'assainissement collectif est une activité de service public confiée à un tiers. La rémunération substantielle de ce tiers est assurée par les résultats de l'exploitation du service.

Il conviendra donc de lancer une délégation de service public et non un nouveau marché public. Monsieur le Maire va se rapprocher auprès des services de la sous-préfecture afin d'obtenir les démarches à suivre.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **2. CONVENTION D'UTILISATION DES TELESERVICES DU CONSEIL GENERAL**

### **Délibération n° 2508201402**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de régulariser une situation avec le Conseil Général pour la mise à disposition de téléservices en signant une convention.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **3. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE POUR DONNER TOUT POUVOIR POUR SIGNER LES ACTES AUTHENTIQUES DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DES TROIS CHENES**

#### **Délibération n° 2508201403**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente des terrains du lotissement des Trois Chênes avec les différents acquéreurs des parcelles.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **4. PREVISION BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LES TAP**

#### **Délibération n° 2508201404**

M. Degoulet a pu échanger avec M. Liberge, directeur de l'école, à propos des frais de fonctionnement liés aux activités péri-éducatives. Plusieurs ateliers nécessitent en effet l'achat de matériels (atelier cuisine, technologie, pratiques artistiques etc.).

En se fondant sur le budget annuel de l'école et en faisant un calcul au prorata, on peut estimer l'enveloppe nécessaire pour cette demi-journée supplémentaire à 550 euros. Un bilan sera fait en fin d'année scolaire.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **5. TRAVAUX DE REFECTION DANS LES TOILETTES DE LA SALLE DES FETES ET RAFRAICHISSEMENT DU HALL**

Monsieur LENFANT informe le conseil municipal qu'il conviendra d'effectuer des travaux de réfection dans les toilettes de la salle des fêtes ainsi qu'un rafraîchissement du hall. Une estimation des coûts des travaux sera présentée lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

### **6. ENTRETIEN DU CIMETIERE**

Les élus ont constaté tout l'été les difficultés à entretenir le cimetière, malgré les interventions du service technique. Un débat s'est engagé entre l'engazonnement ou bien l'installation de gravillons sur bâche dans les grandes parties non-utilisées. Monsieur BLANCHET, élu responsable du cimetière, est chargé d'établir des devis pour le prochain Conseil.

### **7. POSE D'UNE CLOTURE A L'ESPACE DE JEUX A LA SALLE DES FETES**

#### **Délibération n° 2508201405**

Monsieur le Maire informe qu'une clôture va être installée à l'espace de jeux de la salle des fêtes afin de sécuriser celui-ci. Celle-ci sera faite par le service technique prochainement.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents

## **8. PROJET DE POSE DE VITRAUX DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'ATHENAY, PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE D'ATHENAY**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un projet de pose de vitraux dans l'église Notre-Dame d'Athenay proposée par l'association des amis de l'église d'Athenay. Monsieur le Maire a informé le Président de l'Association que ce projet sera suivi par la Mairie et la Commission Patrimoine. Il convient d'étudier toutes les possibilités de subventions. Ce dossier sera étudié en commission Patrimoine le 27 septembre 2014.

Monsieur l

## **9. PRESENTATION DU FLASH DE SEPTEMBRE ET ORGANISATION DE SA DISTRIBUTION**

M. Degoulet présente le flash qui sera distribué entre le 29 et le 31 août 2014. Son contenu est validé par le Conseil municipal.

Pliage : mardi 26 août à 14h à la Mairie.

Distribution :

- Zone A : Mickaël Després et Sandrine Postrzech
- Zone B : Sylvia Provots et Aurélie Blanchard
- Zone C : Marcel Lenfant et Paola Moreau-Tonnelier
- Zone D : Michel Pavard et Franck Thoreton
- Zone E : Amandine Lieble et Bertrand Vivier

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme Moreau-Tonnelier rappelle au Conseil municipal qu'il faut prévoir l'organisation de la distribution des sacs poubelle en fin d'année. Un document d'information sera distribué aux habitants.

- M. Pavard a constaté au mois de juillet la modification du chemin de randonnée qui longe la propriété de la Sauvagère jusqu'au portail. M. Coué n'a fait aucune demande de modification de ce chemin communal. M. Le Maire a sollicité les conseils de la Direction Départementale des Territoires sur ce sujet.

- M. Lenfant fait le point sur différents travaux :

- la mise aux normes de l'électricité de la salle des fêtes a été réalisée début août. L'organisme de vérification SOCOTEC a effectué une visite le 14 août. Le rapport a été reçu le lundi 25 août : il prend note de la correction de la plupart des anomalies précédemment relevées. Quelques points résiduels à corriger le seront dans les prochains jours.

- Un poste de désinfection a été installé à la cantine le lundi 25 août 2014. Des plinthes de protection ont été ajoutées. Le nettoyeur-vapeur sera livré le jeudi 28 août.

- L'étanchéité des modulaires sera traitée dans les jours qui viennent en fonction de la météo.

- Des extincteurs seront posés à l'école le mercredi 27 août 2014.

- L'entreprise SOA passera le jeudi 28 août 2014 pour curer les fosses septiques encore utilisées à l'école et à la salle des fêtes.

- Plusieurs contacts ont été noués pour l'achat du lave-vaisselle de la salle des fêtes.

- M. Lenfant rappelle qu'une réunion avec un responsable du Pays Vallée de la Sarthe a lieu à la mairie le mardi 2 septembre à 18h30 pour mettre en œuvre le diagnostic de performance énergétique (DPE) des bâtiments communaux.
- L'enduit de l'église se trouve très abîmé à plusieurs endroits. M. Degoulet va contacter les assurances afin de faire intervenir la garantie décennale.
- La commission d'appel d'offres pour le marché « restauration scolaire » s'est réunie le mardi 19 août 2014 pour l'ouverture des plis. L'entreprise Scolarest a été choisie.
- M. Degoulet a revu l'ensemble des contrats de téléphonie de la commune (lignes fixes, mobiles, fax et internet). Plusieurs améliorations techniques ont été apportées : meilleur débit pour les abonnements internet de l'école et de la Mairie, ligne supplémentaire pour le périscolaire, standard au secrétariat de Mairie. Des économies seront réalisées : le coût annuel sera en baisse de 250 euros. Il se propose de faire le même travail sur les contrats EDF avec MM. Pavard, Lenfant et Després.
- M. Després rend compte du résultat de l'appel d'offres pour le marché transport scolaire (transport des élèves de l'école vers la piscine). L'entreprise STAO a été choisie. Coût de chaque transport : 80 euros HT.
- M. Thoreton présente les flyers de l'exposition « Inside Out » et rappelle que les portraits seront affichés à côté de la boulangerie à compter du 6 septembre 2014.

**Prochaines réunions de commission :**

- Voirie : samedi 13 septembre à 14h.
- Ecole et Jeunesse : lundi 15 septembre 2014 à 18h30.
- Fleurissement : samedi 20 septembre 2014 à 9h30.
- Communication : lundi 13 octobre 2014 à 19h30.

Chaque commission prendra un temps de travail pour le projet pluri-annuel 2014-2020 qui sera discuté en Conseil municipal en novembre.

**Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 25 août 2014 :**

- *Délibération n° 2508201401 : Appel d'offres de l'assainissement collectif*
- *Délibération n° 2508201402 : Convention d'utilisation des téléservices du conseil général*
- *Délibération n° 2508201403 : Délégation du conseil municipal à M. le Maire pour donner tout pouvoir pour signer les actes authentiques de vente des terrains du lotissement des trois-chênes.*
- *Délibération n° 0707201404 : Prévion du budget de fonctionnement des TAP*
- *Délibération n° 0707201405 : Pose d'une clôture à l'espace de jeux de la salle des fêtes*

La séance est levée à 22 h 40.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 7 juillet 2014 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
ABSENT			
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	